










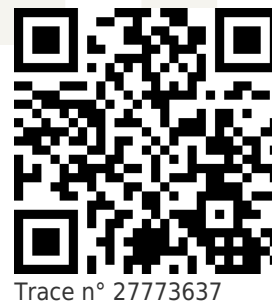


## Circuit balisé N°30

Immersion dans un milieu végétal au cœur de bois et forêts, d'étangs, en pleine Puisaye, où argile et silex composent les chemins.

 <b>Durée</b>	5h 55	 <b>Difficulté</b>	Difficile
 <b>Distance</b>	20,12 km	 <b>Retour au départ</b>	Oui
 <b>Dénivelé positif</b>	62 m	 <b>Activité</b>	Pédestre
 <b>Dénivelé négatif</b>	57 m	 <b>Commune</b>	Lavau (89170)
 <b>Point haut</b>	223 m	 <b>Région</b>	Puisaye
 <b>Point bas</b>	185 m		



Trace n° 27773637

## Description

Le départ de ce parcours se situe sur le parking de la poste, au pied de la mairie.

**(D/A)** Du parking, ne pas rejoindre la Grande Rue mais descendre en direction du mur de clôture et repérer, sur la droite, une porte. La franchir et descendre, sur la gauche, le sentier. Traverser la Cheuille sur la passerelle pour aboutir au pied de l'étang. D'abord, longer ce dernier en le conservant à main droite sur le sentier parallèle à la route, pour ensuite prendre la Route de l'Étang sur 200 m environ jusqu'à la sortie de la première courbe.

**(1)** Laisser le chemin sur la gauche et poursuivre sur la route. Continuer sur cette voie pour atteindre, après une courbe avec des maisons sur la droite, un départ de chemin sur la droite.

**(2)** Le prendre puis, à la première fourche, poursuivre sur la droite. Franchir la Cheuille par la passerelle, retrouver un semblant de voie goudronnée desservant la Guillaumerie. Rejoindre la route principale (D965).

**(3)** Traverser cette voie avec **prudence** et tourner à gauche. Conserver l'accotement droit sur 250 m environ. À l'embranchement indiquant le hameau des Cardeux, monter la voie goudronnée conduisant à ce lieu-dit. Devant la lisière du bois sur la droite, garder la route.

**(4)** Laisser la maison sur la gauche et, peu après le point d'eau, filer tout droit dans le chemin enherbé. À la première fourche, virer à gauche. Laisser sur la droite un étang et conserver le chemin principal.

**(5)** Partir sur la droite puis aussitôt sur la gauche. Poursuivre en longeant un bel alignement d'arbres têtards sur la gauche et aboutir sur la route.

**(6)** La prendre sur la droite, laisser la voie desservant le Ferrier. Traverser les Évêques.

**(7)** Tourner à gauche et continuer tout droit en laissant, sur la gauche, les Brûleries. Le chemin est enherbé, il longe un champ à main droite.

**(8)** À la lisière (peu après une maison), un droite/gauche, permet d'entrer en sous-bois. Prolonger en laissant tous les départs latéraux pour retrouver une voie transversale.

**(9)** La prendre sur la droite, laisser un départ privé, et la quitter après 150 m environ pour emprunter le chemin herbeux sur la gauche. Au croisement de 4 chemins, bifurquer à droite pour rejoindre un carrefour de routes (panneau Route des Tailles).

**(10)** Après quelques mètres, couper la voie transversale et partir tout droit dans le chemin d'en face. Au prochain carrefour de 4 chemins, obliquer sur la droite. Après la courbe à 90° menant sur la gauche, prendre la prochaine courbe sur la droite. Continuer et déboucher sur une voie transversale. L'emprunter par la droite.

**(11)** À l'intersection suivante, tourner à gauche et, une centaine de mètres après, à droite en direction de Saint-Privé. Laisser le chemin des Clouseaux pour emprunter, devant la lisière du bois, un chemin longeant les prés sur la droite et le bois à main gauche. Arriver devant une route transversale.

**(12)** La prendre à droite jusqu'au croisement menant au hameau de Limosin.

## Points de passage

 **D/A Parking de la mairie. Vers la - Cheuille (rivière) - Affluent de la Loire**

| N 47.596088° / E 2.985239° - alt. 202 m - km 0

 **1 Intersection**

| N 47.593729° / E 2.979° - alt. 195 m - km 0.63

 **2 Départ de chemin à droite**

| N 47.593158° / E 2.974537° - alt. 198 m - km 1

 **3 Route D965**

| N 47.596432° / E 2.974521° - alt. 194 m - km 1.45

 **4 Les Cardeux - Fin de chemin stabilisé**

| N 47.602277° / E 2.960163° - alt. 216 m - km 2.89

 **5 Croisement en T - Étang**

| N 47.60559° / E 2.953704° - alt. 201 m - km 3.58

 **6 Petite route**

| N 47.609901° / E 2.94731° - alt. 209 m - km 4.29

 **7 Les Évêques**

| N 47.615543° / E 2.953962° - alt. 216 m - km 5.09

 **8 Maison isolée sur la gauche**

| N 47.623585° / E 2.944134° - alt. 211 m - km 6.26

 **9 Petite route**

| N 47.627489° / E 2.936581° - alt. 207 m - km 6.99

 **10 Route des Tailles (panneau indicateur)**

| N 47.633635° / E 2.936452° - alt. 212 m - km 7.86

 **11 Carrefour de routes et voie stabilisée**

| N 47.645608° / E 2.953853° - alt. 194 m - km 9.92

 **12 Petite route**

| N 47.642223° / E 2.971814° - alt. 209 m - km 11.72

 **13 Limosin**

| N 47.638002° / E 2.967652° - alt. 205 m - km 12.29

 **14 Croisement**

| N 47.633968° / E 2.956215° - alt. 208 m - km 13.36

(13) Tourner sur la droite en direction du Petit Limosin. Partir sous futaie et avant la courbe, virer sur la gauche. Passer sur la passerelle en acier pour, 50 m plus loin, virer à gauche (chemin de droite non mentionné sur le fond IGN). Laisser tous les départs de débardage de part et d'autre du chemin principal. Arriver devant un chemin transversal.

(14) Prendre à gauche. À hauteur de la mare, virer sur la droite et retrouver une voie routière.

(15) Traverser et partir en sous-bois pour déboucher sur la D74.

(16) Partir sur la gauche, passer tout droit au carrefour de quatre routes et rejoindre un croisement indiquant, sur la gauche, Étang du Four.

(17) Face au chemin menant à l'étang (privé), choisir, sur la droite, un petit sentier zigzaguant entre les arbres puis longeant un champ pour aboutir sur un chemin de traverse.

(18) Tourner sur la gauche et garder ce chemin large en oubliant les départs de droite et de gauche. À l'intersection de 4 départs, virer sur la gauche et poursuivre entre 2 haies. Passer tout droit aux entrées de champs. Arrivé au chemin transversal, obliquer sur la gauche et rejoindre la route.

(19) Partir sur la droite en empruntant cette route D74 et rester **vigilant**. Laisser sur la droite l'entrée privée de la Grange Arthuis, puis passer près du Point d'Apport Volontaire (PAV).

(20) À hauteur d'un hangar métallique sur la droite, entrer dans le chemin de gauche. Poursuivre pour arriver devant l'entrée de la Résidence de la Puisaye (EHPAD). Prendre sur la gauche en conservant le chemin terreux. À la route, descendre à droite, vers le village. Au carrefour principal, **traverser avec prudence** la D965 pour rejoindre le parking (D/A).

#### 15 Traversée de route

N 47.628053° / E 2.959047° - alt. 209 m - km 14.07

#### 16 Route D74

N 47.622384° / E 2.957824° - alt. 213 m - km 14.72

#### 17 Carrefour route x voie stabilisée x sentier

N 47.615471° / E 2.964798° - alt. 212 m - km 15.69

#### 18 Croisement en T - Poteaux électriques

N 47.610741° / E 2.960034° - alt. 212 m - km 16.33

#### 19 Route D74

N 47.606429° / E 2.978509° - alt. 221 m - km 18.28

#### 20 Hangar métallique - Départ de chemin

N 47.600117° / E 2.980931° - alt. 217 m - km 19.02

#### D/A Parking de la mairie

N 47.596084° / E 2.985247° - alt. 202 m - km 20.12

## Informations pratiques

Circuit à privilégier en période estivale ; les chemins empruntés sont à certains endroits boueux. Rester vigilant lors du cheminement sur la D74 et aux traversées de routes.

Le fond IGN comporte des inexactitudes sur ce secteur.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°30 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en juin 2023.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Attention lors des traversées de routes.

## À voir

À visiter tout près :

[Saint-Fargeau](#) avec son [château](#), son centre ville.

Le Lac du Bourdon.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-levrette/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

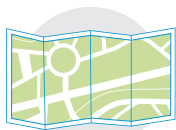
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



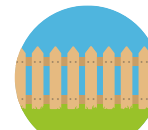
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



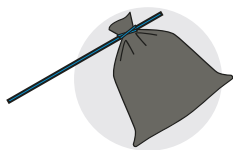
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**